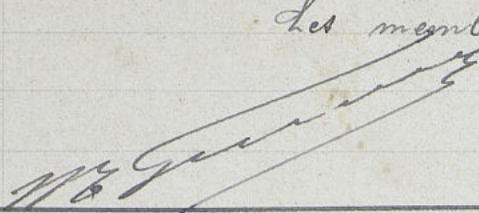
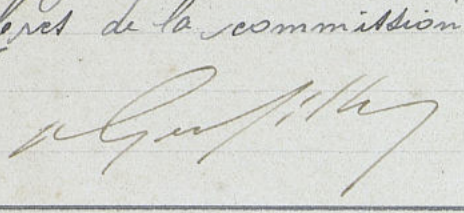
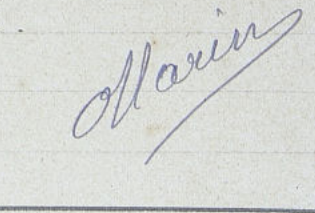


2° Homotu, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.
Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.
Les membres de la commission.

98° 493

Enquête concernant la terre *Cauei* portant le n° 556 des revendications.

06° 556 des revendications

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

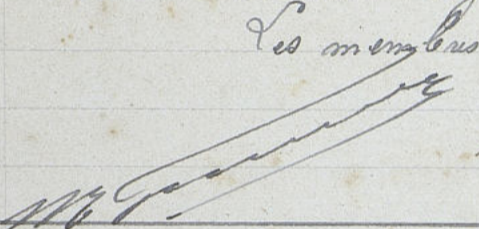
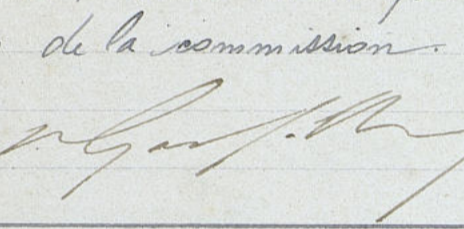
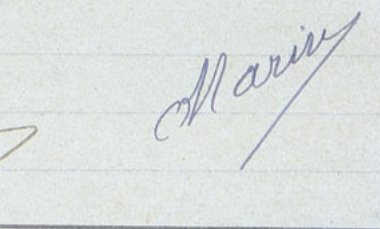
1° Aifata, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre *Cauei* appartient au nommé *Tamanuihomotu* qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Homotu, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

98° 494

Enquête concernant la terre *Vaiuu* portant le n° 557 des revendications.

06° 557 des revendications

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

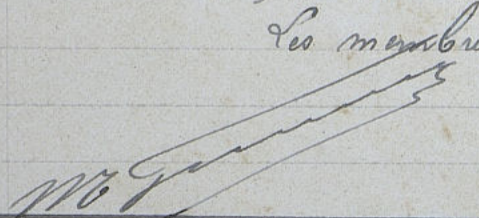
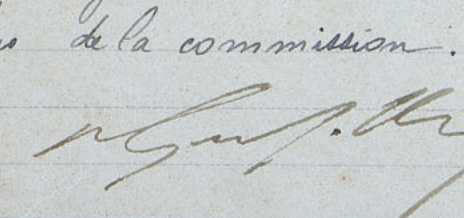
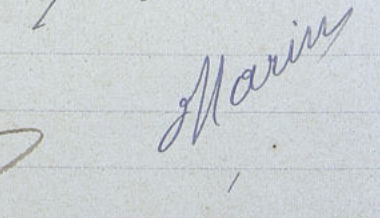
1° Aifata, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre *Vaiuu* appartient au nommé *Tamanuihomotu* qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Homotu, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

98° 495

Enquête concernant la terre *Hootoetoe* portant le n° 558 des revendications.

06° 558 des revendications

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° Aifata, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre *Hootoetoe* appartient à *Tamanuihomotu* »



- qui en a la possession effective depuis longtemps -

2° Homotu, majeur, cultivateur à Puamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente. Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois, et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature]

[Signature]

96° 496

Enquête concernant la terre Vaooa (1), portant le n° 559 des revendications.

96° 559 des revendications

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° Aifata, majeur, cultivateur à Puamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaooa (1) appartient au nommé Tamamuihomotu qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Homotu, majeur, cultivateur à Puamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature]

[Signature]

96° 497

Enquête concernant les terres Tuoku, Teraupe, Teraoehineaeana portant le n° 560 des revendications.

96° 560 des revendications

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° Haairaipai, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« Les terres ci-dessus désignées appartiennent au nommé Tamamui Daniel qui les tient de son père Taahoa décédé en laissant cinq autres héritiers les nommés Tahiatitaita, Atii, Tutijaya, Natua et Amieinui qui ont fait un partage entre eux. »

2° Toti, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature]

[Signature]

96° 1198

Enquête concernant la terre Vaooa (2), portant le n° des revendications.

96° des revendications

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :



26° 561 des revendications

Enquête concernant la terre Vaooa (2) portant le n° 561 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° Haairaipai, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaooa (2) appartient au nomme Tamarii Daniel qui la tient de son père Vaahoa décidé en laissant cinq autres héritiers les nommés : Tabuatititaa, Atii, Puitigaga, Natua et Amicimui qui ont fait un partage entre eux. »

2° Toti, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature]

[Signature]

26° 499

26° 563 des revendications

Enquête concernant la terre Tuuatea portant le n° 563 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° Haairaipai, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tuuatea appartient au nomme Teataotetua qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Toti, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature]

[Signature]

26° 500

26° 564 des revendications

Enquête concernant la terre Maukutu portant le n° 564 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° Haairaipai, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Maukutu appartient au nomme Teataotetua qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Toti, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signature]

[Signature]

26° 565 des revendications.

Enquête concernant les terres Matatoi, Poiomata
Ohuotepe et Faepoupeu portant le n° 565 des revendications.
Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont
comparu :

1° Haaiipapai, majeur, cultivateur à Hanaupe qui,
après serment prêté nous a déclaré :

« Les terres ci-dessus désignées appartiennent au nommé
« Kuapeau qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Toti, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après
serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close
et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Marie

[Signatures]

26° 502

26° 566 des revendications

Enquête concernant la terre Vaokokuu portant le
n° 566 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont
comparu :

1° Haaiipapai, majeur, cultivateur à Hanaupe
qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Vaokokuu appartient au nommé Oti qui,
en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Toti, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après
serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la
précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures] Marie

26° 503

26° 567 des revendications

Enquête concernant la terre Fatuteatea portant
le n° 567 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre
ont comparu :

1° Haaiipapai, majeur, cultivateur à Hanaupe qui,
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Fatuteatea appartient au nommé Ate qui,
en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Toti, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après
serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures] Marie

26° 568 des revendications.

Enquête concernant la terre Tapuafau portant le N° 568 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :


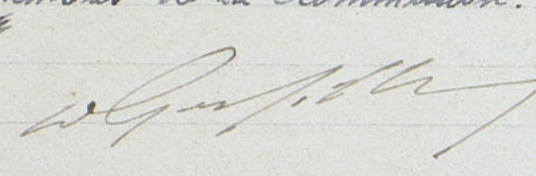
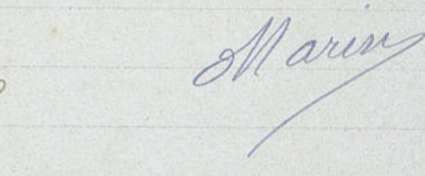
1° Haipaipai, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tapuafau appartient au nommé Ati qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Toti, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

26° 505

26° 569 des revendications.

Enquête concernant la terre Potanotano portant le N° 569 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

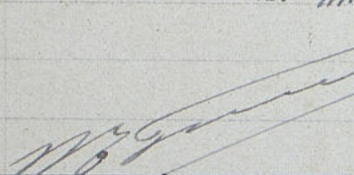
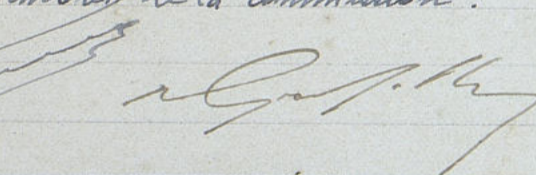
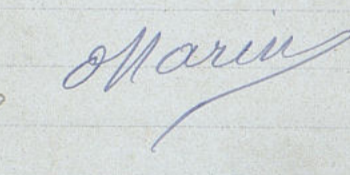
1° Haipaipai, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Potanotano appartient au nommé Daniel Camanui qui la tient de son père Taahoa décidé en laissant cinq autres héritiers les nommés Caliatitiata, Ati, Tutigaga, Natua et Aincinui qui ont fait un partage entre eux. »

2° Toti, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

26° 506

26° 570 des revendications.

Enquête concernant la terre Maunia portant le N° 570 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

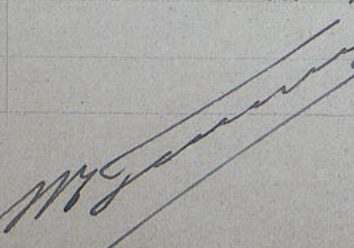
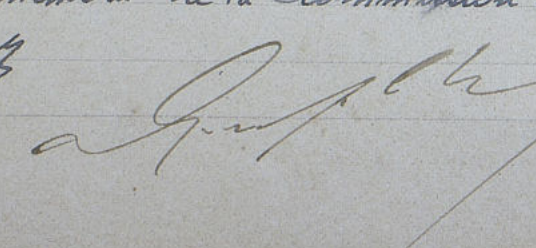
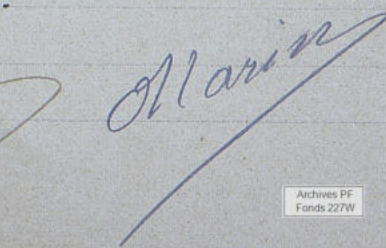
1° Tuka, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Maunia appartient à la nommée Louise Teotele qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° Toti, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.



507

26° 571 des revendications.

Enquête concernant la terre Faehumu portant le

26° 571 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu:

1° - Toti, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après serment prêté nous a déclaré:

« La terre Faehumu appartient au nomme Tahumina qui en a la possession effective depuis longtemps... »

« Le nomme Cunau n'a pu trouver de témoins pour prouver sa possession effective... »

2° - Luka, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission,

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

26° 508

26° 572 des revendications

Enquête concernant la terre Ohoepo portant le

26° 572 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu:

1° - Toti, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après serment prêté nous a déclaré:

« La terre Ohoepo appartient à la nommée Tahiatitiata qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° - Luka, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission,

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

26° 509

26° 573 des revendications.

Enquête concernant la terre Capuofata portant le

26° 573 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu:

Toti, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après serment prêté nous a déclaré:

« La terre Capuofata appartient à la nommée Tahiatitiata qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° - Luka, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission,

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

Enquête concernant la terre Teuapuoé portant le n° 574 des revendications.

06° 574 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

- 1° - Luka, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Teuapuoé appartient au nomme Tahurina qui en a la possession effective depuis longtemps. "
 - 2° - Toti, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.
- Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
- Les membres de la commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

06° 511

Enquête concernant la terre Oekau portant le n° 575 des revendications.

06° 575 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

- 1° - Luka, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Oekau appartient au nomme Tahurina qui en a la possession effective depuis longtemps. "
 - 2° - Toti, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.
- Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
- Les membres de la commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

06° 512

Enquête concernant la terre Teuatenoha portant le n° des revendications.

06° des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

- 1° - Luka, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a déclaré :
" La terre Teuatenoha appartient au nomme Pitaiti qui en a la possession effective depuis longtemps. "
 - 2° - Toti, majeur, cultivateur à Hanape qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.
- Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
- Les membres de la commission.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

Doublé en plus avec
le n° 76
[Signature]



Enquête concernant la terre Mauteahiahi portant le n° 577 des revendications.

Le jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

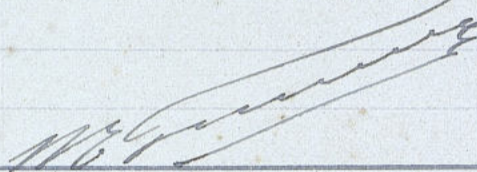
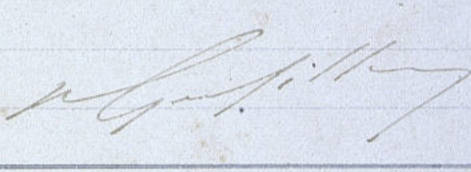
1°. Kaku, majeur, cultivateur à Quamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

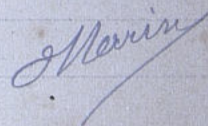
« La terre Mauteahiahi appartient au nommé Hapeupoo qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2°. Tiohe, majeur, cultivateur à Quamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.



26° 514

Enquête concernant la terre Faekino portant le n° 578 des revendications.

Le jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

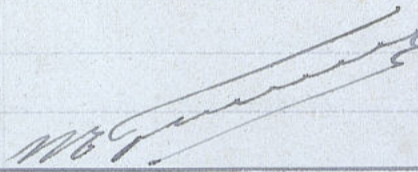
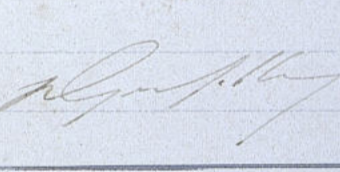
1°. Kaku, majeur, cultivateur à Quamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

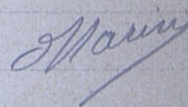
« La terre Faekino appartient à la nommée Vepeakakai qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2°. Tiohe, majeur, cultivateur à Quamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.



26° 515

Enquête concernant la terre Paepaeiteita portant le n° 579 des revendications.

Le jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

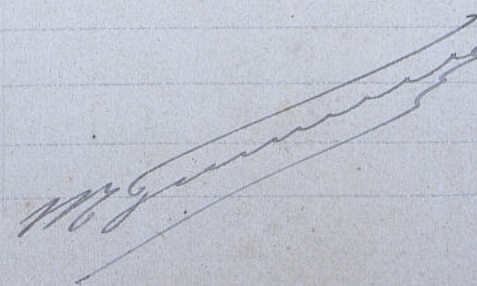
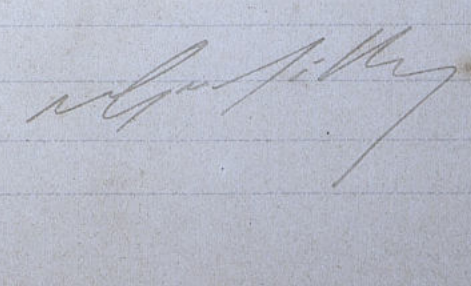
1°. Kaku, majeur, cultivateur à Quamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

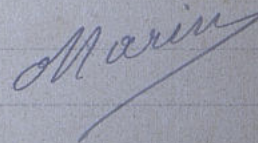
« La terre Paepaeiteita appartient à la nommée Vepeakakai qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2°. Tiohe, majeur, cultivateur à Quamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.



06° 580 des revendications.

Enquête concernant la terre Tetuaomei portant le n° 580 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° - Kaku, majun, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tetuaomei appartient à la nommée Tegeakakai qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° - Tiohe, majun, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

06° 517

06° 581 des revendications

Enquête concernant la terre Tapuheana portant le n° 581 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° - Kaku, majun, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Tapuheana appartient à la nommée Hélène Puheitete qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° - Tiohe, majun, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

06° 518

06° 582 des revendications.

Enquête concernant la terre Agataki portant le n° 582 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° - Kaku, majun, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Agataki appartient au nommé Totepe Huina qui en a la possession effective depuis longtemps. »

2° - Tiohe, majun, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.



26° 584 des revendications.

Enquête concernant les terres Uepo, Fatunoho et Tiquifenna portant le n° 584 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont
comparu :

1° Kaku, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après
serment prêté nous a déclaré :

« Les terres Uepo, Fatunoho et Tiquifenna appartiennent au
nommé Mauahoteu qui en a la possession effective depuis long temps.

2° Tiohe, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment
prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Marie

26° 520

26° 585 des revendications.

Enquête concernant la terre Teaniputa portant le n° 585 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont
comparu :

1° Kaku, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après
serment prêté nous a déclaré :

« La terre Teaniputa appartient au nommé Gabriel
« Hope qui la tient de son père adoptif Mené qui ici présent reconnaît
« la donation ... »

2° Tiohe, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après
serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Marie

26° 521

26° 586 des revendications.

Enquête concernant la terre Aukuaku portant le n° 586 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont
comparu :

1° Kaku, majeur, cultivateur à Tuamau qui,
après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Aukuaku appartient au nommé Tetua-
« mohotope qui la tient de sa mère Vanhina décédée en laissant un
« autre héritier, qui ont fait un partage ... »

2° Tiohe, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après
serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Marie



26° 587 des revendications

Enquête concernant la terre Pouegau portant le N° 587 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° - Kaku, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Pouegau appartient au nommé Jean Piokoe qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° - Tiohe, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration identique.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

26° 523

26° 588 des revendications

Enquête concernant la terre Anahio-Vaitokae portant le N° 588 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° - Kaku, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Anahio-Vaitokae appartient au nommé Tiohe dit Toutai qui en a la possession effective depuis longtemps... »

2° - Koehatu, majeur, cultivateur à Tuamau qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

26° 524

26° 589 des revendications

Enquête concernant la terre Kouega portant le N° 589 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° - Toti, majeur, cultivateur à Hamanupe qui, après serment prêté nous a déclaré :

« La terre Kouega appartient au nommé André Nio qui la tient de son père Cairua décédé en laissant cinq autres héritiers les nommés Tai, Cauatepepe, Taluapatonu, Tohepene et Toupa qui ont fait un partage entre eux... »

2° - Casimir Tamu, majeur, cultivateur à Hekeiani qui, après serment nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

06° 590 des revendications

Enquête concernant la terre Tuanaoteu portant le n° 590 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° - Toti, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Tuanaoteu appartient au nommé André Nîe qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° - Casimir Paume, majeur, cultivateur à Hekeani qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

Marin

06° 526

06° 591 des revendications

Enquête concernant la terre Vairhoa portant le n° 591 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° - Toti, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Vairhoa appartient au nommé André Nîe qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° - Casimir Paume, majeur, cultivateur à Hekeani qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

Marin

06° 527

06° 576 des revendications.

Enquête concernant la terre Matapunia portant le n° 576 des revendications.

Ce jourd'hui neuf décembre mil neuf cent quatre ont comparu :

1° - Toti, majeur, cultivateur à Hanaupe qui, après serment prêté nous a déclaré :

" La terre Matapunia appartient à la nommée Anne Marie Heianni qui en a la possession effective depuis longtemps. "

2° - Hatu, majeur, cultivateur à Puamanu qui, après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

[Signatures]

Marin